



Régime conventionnel
frais de santé

CCN
Commerce
de détail
horlogerie
bijouterie

www.umanens.fr



Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) du Commerce de détail de l'horlogerie bijouterie ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Nous vous proposons des garanties conformes au régime complémentaire frais de santé (accord du 16 décembre 2015).



Dans le cadre de la mise en œuvre de la CCN, les représentants de la branche ont recommandé **Umanens comme seul organisme** en charge de l'assurance et la gestion du régime frais de santé.

AVEC UMANENS, VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...

- ➔ d'une couverture conforme à votre CCN
- ➔ de **cotisations fixes pour 2017 et 2018**
- ➔ d'un réseau de proximité
- ➔ de prestations d'assistance et de prévention.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU RÉGIME ?

- ➔ le respect du contrat responsable
- ➔ la souscription par le salarié d'options facultatives
- ➔ la possibilité de couvrir ses ayants droit dans les mêmes conditions de garanties
- ➔ le bénéfice du haut degré de solidarité
- ➔ l'exonération des charges salariales sur vos cotisations

BON À SAVOIR

- ➔ vos formalités de mise en place sont simplifiées (pas de décision unilatérale de l'employeur, accord d'entreprise ou référendum)

VOTRE CONTRAT, MODE D'EMPLOI !

Choix de votre garantie obligatoire :

- ➔ Base : Régime conventionnel minimal
- ➔ Deux options pour renforcer le régime conventionnel : Base intermédiaire et Base améliorée.

Et pour vos salariés ?

- ➔ Selon votre choix de régime obligatoire, vos salariés pourront souscrire une option facultative et en faire bénéficier leurs ayants droit.

La cotisation :

- ➔ Votre part employeur s'élève à 50% minimum du régime obligatoire souscrit par vos soins et ne concerne que vos salariés.
- ➔ Votre salarié peut couvrir sa famille à titre facultatif avec, à sa charge :
 - ◆ une cotisation pour son(sa) conjoint(e)
 - ◆ une cotisation pour son(ses) enfant(s) (gratuité à partir du 3^{ème}).

Adhésion au contrat :

- ➔ Souscrire en ligne sur www.umanens.fr
- ➔ Contactez un conseiller
Par téléphone : 09 69 32 96 10 (appel non surtaxé)
Par mail : gestion-entreprises@umanens.fr



ACCÉDEZ À VOS SERVICES
EN LIGNE !

- ➔ Gérez vos salariés : création, modification, droit d'accès et habilitations
- ➔ Importez la liste de vos salariés en un clic
- ➔ Suivez et réglez vos cotisations
- ➔ Consultez l'historique de vos règlements



Grille de garanties

Régime conventionnel frais de santé

CCN Commerce de détail de l'horlogerie bijouterie

 SOINS COURANTS	Base (Sécurité sociale incluse)	Base intermédiaire (Base incluse)	Base améliorée (Base incluse)
Visites, consultations de généralistes - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Visites, consultations de spécialistes - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Actes techniques - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/ OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Radiologie (radio, scanner, IRM...) - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Auxiliaires médicaux (kinésithérapeutes, sages-femmes...)	100% BR	150% BR	200% BR
Analyses médicales	100% BR	125% BR	150% BR
Actes de prévention	100% BR	100% BR	100% BR
Cure thermale	RSS	100% BR	100% BR
Médecines douces (ostéopathes, acupuncteurs, chiropracteurs)	-	30€ (max. 2/an/bénéficiaire)	30€ (max. 4/an/bénéficiaire)
Sevrage tabagique	RSS	RSS + 25€ (max. 1/an/bénéficiaire)	RSS + 50€ (max. 1/an/bénéficiaire)

 HOSPITALISATION			
Frais de séjour	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux - OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR / 100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique illimité	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Participation forfaitaire actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	-	20€/jour	40€/jour
Frais d'accompagnement (- de 16 ans)	-	10€/jour	20€/jour
Frais de transport pris en charge par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
Maternité - Chambre particulière	-	25€/jour	50€/jour
Maternité - Prime de naissance	-	5% PMSS	10% PMSS

 PHARMACIE			
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) «majeur» / «modéré» / «faible»	100% BR / RSS / RSS	100% BR / 100% BR / 100% BR	100% BR / 100% BR / 100% BR

 OPTIQUE (a)			
Monture seule	100% BR	RSS + 75 €	RSS + 150 €
2 verres simples (classe b)	RSS + 100 €	RSS + 200 €*	RSS + 300 €*
2 verres complexes (classe c)	RSS + 200 €	RSS + 400 €*	RSS + 600 €*
2 verres très complexes (classe d)	RSS + 200 €	RSS + 400 €*	RSS + 600 €*
1 verre simple (classe b) + 1 verre complexe (classe c)	RSS + 150 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
1 verre simple (classe b) + 1 verre très complexe (classe d)	RSS + 150 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
1 verre complexe (classe c) + 1 verre très complexe (classe d)	RSS + 200 €	RSS + 300 €*	RSS + 450 €*
Lentilles prises en charge par la S.S.	100% BR	100% BR + 75 €	100% BR + 150 €
Lentilles non prises en charge par la S.S.	-	75 €	150 €

 DENTAIRE			
Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlays/Onlays	100% BR	120% BR	150% BR
Prothèses dentaires prises en charge par la S.S.	125% BR	125% BR + 150 €/an/bénéficiaire	125% BR + 300 €/an/bénéficiaire
Prothèses dentaires non prises en charge par la S.S.	-	150 €/an/bénéficiaire	300 €/an/bénéficiaire
Orthodontie prise en charge par la S.S.	125% BR	150% BR	200% BR
Orthodontie non prise en charge par la S.S.	-	100 €/an/bénéficiaire	200 €/an/bénéficiaire

 AUTRES FRAIS MÉDICAUX			
Prothèses auditives	100% BR	100% BR + 100 €/an/bénéficiaire	100% BR + 200 €/an/bénéficiaire
Autres prothèses / Dispositifs médicaux (fournitures médicales, pansements...)	100% BR	150% BR	200% BR

Document non contractuel fourni à titre indicatif. Grille de prestations susceptible d'évolutions.

a) Limitation à un équipement (verres / monture) / 2 ans sauf mineurs et évolution de la vue (équipement tous les ans).

Classe b : Foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 et dont cylindre ≤ + 4,00.

Classe c : Foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 ou dont cylindre > + 4,00 et verres multifocaux ou progressifs.

Classe d : Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00.* y compris forfait monture.

Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérent au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OPTAM/

OPTAM-CO. BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - CAS : Contrat d'Accès aux Soins - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée -

OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - SMR : Service Médical Rendu - TM : Ticket Modérateur.



Umanens, c'est le partage des valeurs et des solutions concrètes. Des mutuelles fières de leur histoire se sont unies pour être plus fortes, plus proches et plus innovantes pour l'avenir. Avec Umanens, elles engagent une dynamique nouvelle et une stratégie de développement fondées sur un esprit de coopération.

Umanens... l'expérience mutuelle !

Umanens c'est :
220 agences sur le Territoire, 1 Million de personnes protégées !

Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



N°Cristal 09 69 32 96 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



www.umanens.fr

Souscrivez directement en ligne !



Par courrier en nous retournant

le bulletin d'adhésion,
accompagné des pièces justificatives
à l'adresse suivante :

GESTION BRANCHE UMANENS
TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.